

Dekra : la contre-visite améliore la sécurité

mardi, 12 octobre 2021

Près d'un quart des véhicules circulant en France sont soumis à la contre-visite à l'issue de leur contrôle technique. Dekra analyse les principales causes de défaillance soumises à cette contre-visite.



On ne compte pas moins de 4 325 410 véhicules, soit 21.21 % du parc circulant, soumis à une contre-visite à l'issue de leur visite périodique. Ils présentent des défaillances qui impactent directement la sécurité des usagers de la route et l'environnement. Cette contre-visite permet de vérifier que les réparations demandées ont bien été réalisées.

Ces défaillances se classent en 3 niveaux :

- Mineure : le véhicule peut rouler, mais doit être réparé, sans obligation de contre-visite.
- Majeure : le véhicule peut rouler, doit être réparé et passer une contre-visite.
- Critique : le véhicule ne peut plus rouler à partir de minuit du jour du contrôle (38 000 véhicules).

Dekra donne les 3 principales défaillances soumises à contre-visite :

- 10,79% : essieux, roues, pneus, suspension, dont 3,01% pour des pneumatiques gravement endommagés, entaillés ou présentant un montage inadapté.
- 9,99% : feux, dispositifs réfléchissants et électriques, dont 5,29% pour une orientation des feux de croisement en dehors des limites prescrites.
- 7,82% : nuisances, dont 2,08% d'émissions gazeuses excessives ou 3,35% d'opacité des fumées.

« Réaliser son contrôle technique et passer le cas échéant sa contre-visite participe à améliorer la sécurité de tous les usagers de nos routes en évitant de laisser des véhicules dangereux dans la

circulation et contribue à l'amélioration de la protection de l'environnement en écartant les véhicules les plus polluants », souligne Karine Bonnet, présidente du réseau et directrice générale de Dekra Automotive. « Pour circuler en toute sécurité et prévenir toute panne, il est nécessaire d'entretenir régulièrement son véhicule et d'effectuer les contrôles recommandés et obligatoires. Ces vérifications permettent d'augmenter la longévité du véhicule et de réduire le budget « entretien » du véhicule », rappelle encore Dekra.

Infographie Dekra : [contre-visite](#)

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite